

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 25 Avril 2019

Nombre de conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 13

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 25 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 19 avril 2019

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Christel CANU, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, M Henri BRUYAS.

Absents excusés : Mme Monique RAGEYS, pouvoir à Mme Sylvie THIVILLIER  
M Serge FORISSIER, pouvoir à M Jean-Pierre KHIREDDINE  
Mme Rose-Marie ABBA, pouvoir à M Didier REYMONDON  
Mme Michelle GASSILLOUD

Secrétaire de séance : M Noël BROCHIER

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2019

Abstentions Henri BRUYAS, Sébastien GUYOT

### • DELIBERATION: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil de Communauté les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019, présentés par les associations et examinés par la Commission « Vivre Ensemble ». Il est rappelé aux membres du conseil que ces dossiers ont été examinés conformément au cahier des charges élaboré par les membres de la Commission et transmis à chaque association avec le dossier-type de demande de subvention. Les membres de la Commission « Vivre Ensemble » proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Association des Handicapés des Monts du Lyonnais	200 €	Musée d'Océanie	500 €
OGE C	2 000 €	Comité des Fêtes	450 €
APEP	1 500 €	Hauts Lyonnais Foot	285 €
Sourire et Partage	200 €	BUHL	700 €
Les Baladins du Château	150 €	Chorale Chantefontaine	250 €
Tennis de Table	1 100 €	Croq'music	250 €
Téléthon	200 €	Association des familles	200 €
Apéritif des classes	280 €	Déprim'espoir	200 €
Entr'Nous	150 €	Hôpital local Chazelles sur Lyon	100 €

10 VOIX POUR ; 1 VOIX CONTRE Noël BROCHIER ; 2 ABSTENTIONS Christel CANU et Sébastien GUYOT

## • DELIBERATION: TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ne dispose pas actuellement, même partiellement, de la compétence eau potable. Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable. A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence eau potable. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable

Unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX :

-**EPICERIE** : Le chantier suit son cours pour une réception prévue fin juin. Les placos sont terminés, le carrelage sera posé dans les jours qui viennent.

- **LOCAL CHASSE** : Les chasseurs sont en train d'installer les meubles.

- **CHAUFFAGE SALLE ST ROCH** : les entreprises retenues vont intervenir les deux dernières semaines de mai ; il n'y aura pas de chauffage pendant cette période.

- **ECLAIRAGE PUBLIC** : Les travaux au Panoramic sont en cours jusqu'au 20 mai. Ensuite, il est prévu de mettre en place l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30 le matin pour l'ensemble de la commune. Le centre village restera allumé les vendredis et samedis soirs.

**VITESSE DANS LE VILLAGE** : Suite aux résultats de l'analyse du comptage de vitesse dans le village, l'agence technique départementale avait proposé des solutions pour réduire la vitesse. La commune a retenu l'installation de panneaux de signalisation verticale 30 km/h plus gros aux entrées de village, le marquage au sol de 30 km/h. Un radar pédagogique solaire mobile va être acheté. Cet outil permettra également de faire des comptages et statistiques en différents endroits du territoire communal. Par contre, l'éventualité de déplacer l'entrée de l'agglomération au carrefour avec la route de Croix Verte n'a pas été retenue. Le conseil municipal pencherait plutôt pour une zone 70km/h à cet endroit.

**ELECTIONS EUROPEENNES** : Dimanche 26 mai 2019.

**SYDER** : Suite à une modification d'un branchement de particulier, l'occasion est donnée à la commune de faire un renforcement du réseau électrique au Poirier. Les travaux seront réalisés par le SYDER, reste à charge pour la commune de 2 500 €.

La séance est levée à 22h20

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 23 MAI à 20h00**